



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition de l'intéressé et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la vente d'un immeuble situé dans le site patrimonial de La Grave
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 674-20141204

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 3 décembre 2014

Mandat : Audition de l'intéressé et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 203 – Loi concernant la vente d'un immeuble situé dans le site patrimonial de La Grave (Ordre de l'Assemblée le 13 novembre 2014)

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), présidente

M. Kotto (Bourget), vice-président

M. Boucher (Ungava)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), député présentant le projet de loi

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne)

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé) en remplacement de M. Habel (Sainte-Rose)

M^{me} David (Outremont), ministre de la Culture et des Communications

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Merlini (La Prairie) en remplacement M. Iracà (Papineau)

M. Roberge (Chambly)

M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Turcotte (Saint-Jean)

M^{me} Samson (Iberville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications et pour la protection et la promotion de la langue française, en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)

Intéressé :

Sablemer inc :

M^{me} Line Cormier, présidente

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 39, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^{me} David (Outremont) et M. Roy (Bonaventure) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend Sablemer inc.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 à 3 : Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Samson (Iberville), M^{me} David (Outremont) et M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques finales.

À 12 h 09, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Catherine Grétas

Filomena Rotiroti

CG/ag

Québec, le 3 décembre 2014